

# Papiers nécessaires avant de partir de France

## Papiers nécessaires avant de partir de France

Trois papiers seulement sont nécessaires pour demander la résidence ; quatre si vous êtes marié(e).

1/ L'acte de naissance apostillé (2 copies originales intégrales)

2/ Le casier judiciaire apostillé (2 copies du bulletin numéro 3. Il doit évidemment être vierge, si non impossible de faire une demande de résidence temporaire. Il faut aussi que le nom du chef du service du casier judiciaire national soit apparent.

3/ Passeport en cours de validité avec le tampon d'entrée dans le pays de moins de 3 mois

4/ Acte de mariage apostillé si vous êtes marié(e) et vous venez en famille (2 copies originales).

## À vérifier et savoir

-Demander un **extrait de casier judiciaire** en ligne

Vérifier que le prénom, nom complet, date et lieu de naissance sont les mêmes que mentionnés sur l'acte de naissance et le passeport.

-Faire **apostiller** l'extrait de casier à la Cour d'Appel de Rennes, au bureau des apostilles.

Environ 10 jours aller/retour.

Joindre le document à apostiller : extrait de casier judiciaire.

Rédiger une lettre qui explique que l'on a besoin de ce document pour une démarche au Paraguay.

Enveloppe affranchie pour le retour.

-Demander une **Copie intégrale de l'acte de naissance**

Date et lieu de naissance, affiliation avec les parents, nom de l'officier d'état civil (au jour de la demande), sa signature et le tampon de la mairie.

-Faire **apostiller** la copie intégrale de l'acte de naissance au bureau des apostilles à la Cour d'Appel du lieu de naissance.

-**Passeport valide** de plus de 6 mois au moment de la demande.

-Pour le divorce : le divorce doit apparaître sur la copie intégrale de l'acte de naissance. En plus, demander l'**acte de divorce**

-Faire **apostiller** l'acte de divorce à la Cour d'Appel du lieu d'émission du document du divorce.

Prévoir les documents en double exemplaires.

Vérifier la conformité des documents.

Les documents en langue étrangère doivent être traduits en Espagnol par un traducteur certifié au Paraguay.

Tous vos prénoms doivent être mentionnés.

Tous les documents sont valables officiellement trois mois à partir de la date de l'apostille, et jusqu'à six mois tolérés.

L'apostille ce fait à

Cour d'appel de Rennes  
Service de l'Apostille  
Place du Parlement de Bretagne, CS 66423  
35064 Rennes Cedex

---

Révision #5

Créé 2 septembre 2024 19:58:06

Mis à jour 14 septembre 2024 23:00:00 par Admin